

Traduire le « tirage au sort » en buamu

Emmanuel BONZI

Titulaire d'une maîtrise en Théologie, option sciences religieuses (FATEAC, 2007), l'auteur a été exégète-traducteur et coordinateur du Projet buamu-Ouarkoye du Burkina Faso. Il est actuellement Conseiller en traduction en formation à SIL Burkina Faso.

Dans le quotidien social et spirituel du peuple d'Israël, une des pratiques connues dans le régime des partages, des désignations et des choix était le « tirage au sort ». C'était une pratique *sociale*, parce que toute la société la reconnaissait comme légitime et normale ; elle était aussi une pratique *spirituelle*, parce qu'elle faisait partie des instructions divines données pour le partage et la désignation des choses et des personnes (Nomb 26.56 ; Jos 14.2 ; 1 Sam 14.41 ; Néh 11.1)¹.

La pratique du tirage au sort est attestée dans l'Ancien et le Nouveau Testaments. Dans le contexte juif, c'est Dieu lui-même qui orientait le résultat du tirage au sort selon sa volonté (Prov 16.33). A priori, le principe et le système étaient donc approuvés par Dieu.

Les dictionnaires français définissent généralement le tirage au sort comme « une procédure de désignation des éléments d'un ensemble de façon aléatoire »².

Dans cet article, nous évoquerons d'abord le tirage au sort dans la Bible, puis nous ferons un survol du système de partage et des choix chez les Buaba. Il s'agit d'un peuple vivant dans l'Ouest du Burkina Faso, qui compte environ 300 000 individus, dont la moitié parle le dialecte buamu-Ouarkoye considéré ici. Pour terminer, au regard de ce que nous aurons examiné, nous essaierons de voir quelles propositions de traduction en buamu rendraient le mieux possible le sens du tirage au sort tel qu'il est mentionné dans la Bible.

Le tirage au sort dans la Bible

Dans le contexte biblique, le tirage au sort est une sorte d'interrogation ou de consultation de Dieu pour déterminer sa volonté ou ses choix. Les principaux termes employés sont גורל *gôrâl*, κλήρος *klêros* et λαγχάνω *lagchanô*.

Dans l'Ancien Testament, cela se faisait au moyen de האורים והתמים *ha'ou'ûrîm wehatoummîm*, « le Ourim et le Toummim ». Quelques rares textes mentionnent

¹ Tokunboh Adeyemo (sous dir.), *Commentaire biblique contemporain*. France : Ed. Farel, 2008, p. 185.

² https://fr.wiktionary.org/wiki/tirage_au_sort, consulté le 07 août 2014.

clairement l'utilisation de ce procédé (par ex. Nomb 27.21 ; 1 Sam 14.41³). Il s'agissait probablement de deux objets comparables à des dés ou à des bâtonnets. A chacun de ces objets devait être associée une réponse : à l'un « oui », à l'autre « non ». Ainsi la personne qui utilisait ce moyen posait une question à Dieu, puis procédait par tirage au sort pour connaître sa réponse (1 Sam 23.11-12)⁴. La pratique pouvait consister en un geste de jet des dés ou en un tirage aléatoire exécuté par un individu, mais contrôlé par un dessein divin⁵.

Nous pouvons identifier au moins quatre principales sortes de cas traités par le tirage au sort dans la Bible :

1. Les choix d'objets ou les partages (Nomb 26.55 ; Jos 13.6 ; 19.51 ; Matt 27.35 ; Luc 23.34). Il a été particulièrement utilisé dans le cadre du partage des terres du pays de Canaan par le peuple d'Israël.
2. La désignation de personnes pour une tâche ou la désignation de toute chose qui doit être réservée pour Dieu (Lév 16.8-9 ; 1 Sam 10.20ss ; 1 Chron 24.31 ; Actes 1.26).
3. La désignation de la conduite à adopter, en particulier dans le cas du déclenchement d'une attaque (Jug 18.5 ; 20.18, 27).
4. L'identification d'un coupable lors d'une faute commise au sein du peuple (Jos 7.14-18 ; Prov 18.18).

Par ailleurs, il faut noter que cette pratique n'était pas le monopole du seul peuple d'Israël ; tous les utilisateurs de cette pratique n'avaient pas recours à la même divinité pour obtenir la réponse. Un exemple de tirage au sort exécuté par des païens est mentionné en Jon 1.7 : Jonas tente de fuir loin de Dieu ; devant le risque de naufrage, les marins tirent au sort pour découvrir qui est le responsable de cette situation extraordinaire ; et le sort désigne Jonas. Un second exemple est tiré du livre d'Esther, lorsque Haman fait jeter les sorts en vue de déterminer le jour favorable pour l'extermination des Juifs (Est 3.7). Dans le Nouveau Testament, nous trouvons un troisième exemple lors de la crucifixion de Jésus, quand les soldats tirent au sort pour partager ses vêtements (voir Matt 27.35 ; Luc 23.34).

Les différents systèmes de choix dans la culture buaba

Si nous interrogeons la mémoire de nos pères et nos traditions sociales et culturelles, le tirage au sort tel qu'il est présenté dans la Bible, en particulier chez les Juifs, n'est ni connu ni pratiqué chez les Buaba. Néanmoins, les Buaba ont un système établi pour régler les partages et les questions de choix et de désignation.

³ Selon la reconstruction du texte d'après la Septante proposée par CTAT (et évaluée comme étant d'une « probabilité forte »).

⁴ *Le Grand Dictionnaire de la Bible* Éditions Excelsis 2004 (sur le Pupitre du traducteur).

⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Ourim_et_Thoummim; consulté le 08 août 2014.

Etant donné l'évidence de l'implication réelle ou mythique des divinités dans les questions de choix, de partage et de désignation dans les divers systèmes des peuples, nous pensons que les Buaba ne sauraient se soustraire à cette évidence. Nous devons en tenir compte en considérant les pratiques en cours avant la pénétration des grandes religions monothéistes chez les Buaba.

Les Buaba emploient des méthodes différentes en fonction des cas traités :

1. Pour des questions de choix engageant ou non la communauté, face à une action qui doit être exécutée ou non, le Buaba consulte en général ses dieux au moyen de *volailles*, en particulier le poulet. Il s'agit de poser la question aux divinités et d'attendre une réponse positive ou négative en observant l'attitude d'un poulet immolé pour l'occasion. En mourant, la bête tombera sur le dos ou sur le ventre et, en fonction de cela, l'interprétation de la réponse sera donnée.
2. Pour ce qui concerne les partages ordinaires de biens entre personnes, ils sont soumis à un principe culturel préétabli chez les Buaba et qui est socialement validé : c'est le droit de *primogéniture*. Lorsqu'il s'agit d'une famille ou d'un clan, l'âge détermine le partage ou le choix. La notion de tirer au sort pour un partage semble assez bizarre pour les Buaba. Dans la culture buaba, l'aîné est toujours prioritaire dans les questions de partage, de choix et de décision ; toutefois, notons que tout aîné use de cette prérogative avec un respect profond des valeurs morales et sociales telles que le sens de l'équité et le bien de tous. A cause de cela, ce peuple est connu pour sa loyauté et son intégrité.
3. Une autre pratique, moins sérieuse, dans le système des choix, emploie les chants *Dònkàjùnkàtîn*, « un mais deux mais trois ou et un, et deux, et trois » et *Cínóncínónyáafoo* (sens inconnu, peut-être une onomatopée). Ces chants ou « comptines » sont utilisés dans le cadre de jeux, surtout par les enfants, même si, quelquefois, une grande personne se joint à eux⁶. Le jeu consiste à chanter l'un de ces petits chants en montrant tour à tour chaque individu impliqué pour voir sur qui tombera la dernière syllabe. On le fait pour désigner, par exemple, celui qui commencera un jeu, ou pour départager deux enfants sur un choix quelconque. Il n'est envisageable que pendant des moments de détente.
4. Pour ce qui concerne les cas de choix de personnes pour des tâches dédiées aux divinités, l'organisation sociale est structurée de telle façon qu'elle n'a pas besoin d'un quelconque tirage au sort, comme le faisait le peuple juif. S'il s'agit de désigner une personne pour exercer des responsabilités dans la société – la chefferie ou d'autres fonctions semblables – la structure sociale en prévoit la procédure ; sinon ce sont les aînés eux-mêmes qui désigneront la personne appropriée.
5. Il y a enfin la désignation de personnes coupables ou responsables d'un forfait ; c'est une sorte de recherche de la vérité. Il s'agit du *tînló*, une sorte de divination. Suivant les cas, il est possible d'utiliser des objets que l'on manipule en posant une question et, en fonction de leur position après qu'ils ont été jetés, on interprète le oui ou le non. Si, lors d'un décès, on soupçonne un homicide, on peut aller jusqu'à demander

⁶ Yezami Alphonse Bonzi, 72 ans, buaba vivant à Ouarkoye, province de Dédougou ; interview du 12 août 2014.

deux ou quatre directions à un corps chargé par quatre hommes robustes et en fonction des questions qu'on lui pose, on identifie la cause du décès et la personne responsable. C'est le *nihiodĩniló*, « l'arrêt du défunt ». Dans ce cas particulier, l'exécution des différentes phases pour la désignation du coupable est comparable à une forme de divination progressive. Cela peut se faire par quartiers, grande famille, famille et aboutir à l'individu.

En faisant des recherches sur le tirage au sort, en vue de traduire le terme dans la Bible en buaba, nous avons mené quelques enquêtes sur le terrain. Nous avons, à cette occasion, interrogé un vieillard buaba : « Les Israélites faisaient leur partage de telle et telle façon. S'il s'était agi du peuple buaba, comment aurait-il procédé ? » Il a répondu : « C'est simple, une fois les parts exposées, l'aîné se sert, puis le suivant, jusqu'au plus jeune... Il arrive que le cadet ou le plus jeune ait plus de chance que l'aîné, parce qu'il peut découvrir que sa part qui, en apparence et a priori, avait moins de valeur, est finalement la meilleure ». Comme nous nous inquiétons d'une éventuelle injustice, la réponse de notre interlocuteur a été : « Ce procédé ne cause aucun problème d'injustice ou de partialité parce que cela est toujours fait dans une parfaite intégrité et dans la recherche du bien commun »⁷.

Bien que les Juifs eussent connu le droit d'aînesse, ce principe n'entre pas en jeu dans des contextes semblables.

Même si l'aboutissement de certaines pratiques portant sur des questions de choix et de désignation chez les Juifs et les Buaba est identique, et que les techniques et contextes de certaines pratiques sont semblables, les significations et les doctrines qui les sous-tendent diffèrent considérablement. Des rapprochements peuvent être faits (par ex. avec Jos 7.16-18 ou 1 Sam 10.20-24), mais aucune des pratiques des Buaba dans le système des choix, partage et désignation ne correspond vraiment, en termes de traduction, au tirage au sort dans la Bible.

Proposition de traduction

Considérant le processus de la traduction d'une langue source dans une langue réceptrice et le besoin d'exactitude du sens, de clarté et de fidélité qui s'impose pour une traduction de bonne qualité, nous avons besoin de prendre en compte certains paramètres de la langue réceptrice.

Nous nous sommes donc posé la question de savoir quelle serait la compréhension du tirage au sort dans la Bible par le Buaba, d'autant plus que ni l'expression, ni la pratique du tirage au sort ne lui sont familières. Les difficultés de la traduction de ce concept dans nos langues reposent sur le fait que cela

⁷ Lobako, un centenaire buaba vivant à Poundou, dans la commune de Ouarkoye, province de Dédougou ; interview du 15 août 2014.

n'existe pas tel qu'il fut pratiqué jadis en Israël. Comment alors communiquer cette notion inconnue à ce peuple, d'une manière claire, naturelle et fidèle ?

Dans la traduction du Nouveau Testament (parue en 2012), une proposition a été faite pour parler de tirage au sort. Nous avons par exemple les textes de Matt 27.35 et de Luc 23.34, où il est question des soldats romains qui se partagent les vêtements de Jésus par tirage au sort. La proposition était la suivante : *nún-sînbîo*, « chose de la tête bonne » ou « chose de la chance ».

Du fait que certains comprennent difficilement le concept de tirage au sort comme moyen de choisir ou d'attribuer une chose, plusieurs locuteurs contestent cette façon de traduire. Les traducteurs et tous ceux qui ont contribué à ce choix en viennent donc à se demander si c'est un bon choix de traduction.

Une synthèse des réponses des Buaba interrogés, vieux ou jeunes, propose de dire *lénlè ûnún-sîni*, « enlever avec ta chance » ; une autre proposition est *dándá û nún-sîni*, « soupeser ta chance ». On pourrait aussi dire *loñ yìqñúhûn-sî* ou *càyìqñúhûn-sî*, « trouver le chanceux ».

Au vu de cela, nous soulignons qu'il n'y a pas de propositions utilisant les différentes sortes de systèmes de choix exposés ci-dessus, parce qu'aucun d'eux n'a semblé approprié pour rendre le sens biblique de l'expression.

En mooré, cette expression a été traduite par *maanbānd*, « faire le signe » ou « faire le miracle » ; le gourmatchema utilise l'expression *tíatía*, « faire par chance », le jula dit *kala da*, « poser la tige ». Dans la plupart des langues où nous avons fait nos recherches, le concept de tirer au sort est connu de certaines personnes, mais pas de tout le monde.

Les propositions en buamu évoquent surtout la question de chance. Pour le Buaba, la chance peut ne pas porter sur le même point que pour le Juif. La question que nous nous sommes posée était de savoir si, dans le cadre du partage, cette pratique servait à déterminer celui qui allait être le premier à avoir sa part ou plutôt à savoir quelle part serait attribuée à un tiers. Chez le Buaba, tous les termes proposés pour traduire signifieraient plutôt que c'est après le choix qu'il est question de chance, parce que le premier à choisir peut ne pas être le plus chanceux⁸. Il se pourrait que le second ou le quatrième reçoive la meilleure part, malgré son rang. C'est cela qui serait plutôt le choix avec la chance. Autrement dit, *nún-sînbîo*, « la chose de la chance », signifie prendre une part sans juger de sa valeur avant. Et un tiers peut découvrir, après estimation exacte de la valeur de ce qu'il a choisi, qu'elle est grande ; c'est dire que la chance a tourné en sa faveur ;

⁸ Je me réfère aux propos du vieux Lobako mentionné ci-dessus.

autrement, il n'a pas la chance. En cela, la « chose de la chance » peut s'avérer être la « chose de la malchance ».

Vu sous cet angle, le principe du tirage au sort chez les Juifs est différent de ce que le buamu exprime, parce que les Juifs cherchaient un principe de partage guidé par Dieu en vue d'une harmonie sociale et culturelle. Chez les Buaba, ce principe devient un ajout ou une modification du principe préétabli.

En dépit de toutes ces observations, une solution possible pour désigner le tirage au sort sera *lénlâaqún-sîni*, « enlever/choisir avec la chance », en notant que le tirage au sort est fondamentalement lié à l'idée du choix. On l'exécute pour choisir, distinguer, désigner ou indiquer dans un but de propriété et de décision. Le verbe *lén*, « choisir, distinguer », associé à la notion de *jún-sîni*, « chance », est plus proche du sens indiqué par le terme dans la Bible. Toutefois, c'est une réflexion à poursuivre dans l'espoir d'améliorer nos traductions.

Une préoccupation théologique ?

En choisissant une expression pour rendre cette notion, il y a un enjeu théologique qu'il faut considérer. Bien que cela puisse ressembler à certaines pratiques de divination des religions traditionnelles africaines, il faut éviter de donner l'impression que les Juifs pratiquaient la divination et que cela était approuvé par Dieu. En fait, comme nous l'avons décrit ci-dessus, dans le tirage au sort dans la Bible, c'est Dieu qui décide dans la majorité des cas (Prov 16.33).

Ce risque de confusion nous interpelle. Il exige donc une prudence extrême en ce qui concerne la traduction de cette expression dans nos langues.

En fait, c'est ce même concept *jún-sîni*, « chance », qui a été utilisé pour exprimer l'idée de « heureux » en Matt 5.3-12. Est-ce que le fait d'être « heureux » selon le texte en question de Matthieu fait allusion à la « chance » ? Là encore, la traduction devra peut-être être réexaminée, pour s'assurer qu'elle rend fidèlement le sens du texte grec et ne prête à aucune confusion. C'est pour nous un autre défi à relever.

Sources orales supplémentaires

- Moïse Tamini, 82 ans, buaba vivant à Ouarkoye, province de Dédougou ; interview du 14 août 2014
- Fioro Tamini, 72 ans, buaba vivant à Poundou, province de Dédougou ; interview du 14 août 2014
- Nonyèza Tiaho, 60 ans révolu, buaba vivant à Syn, commune de Ouarkoye, province de Dédougou ; causerie du 13 août 2014
- Echanges avec plus d'une soixantaine de personnes diverses de plusieurs langues, d'une moyenne d'âge de 35 ans, dans période de 10 au 30 août 2014.